

## DEMANDE D'INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez individualiser les contrats de fourniture d'eau d'un immeuble collectif ou d'un ensemble immobilier privé. Afin d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter le présent formulaire, puis de nous le retourner en joignant les documents demandés.

Le service de l'eau reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

### Quelles sont les démarches à suivre pour individualiser le contrat de fourniture d'eau ?

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 attribue au seul propriétaire bailleur ou au syndic mandaté par la majorité des copropriétaires, la responsabilité de demander l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs d'habitation et des ensembles immobiliers de logements.

*Tous les lots d'une copropriété et/ou d'un immeuble sont concernés. Il n'y a pas d'individualisation partielle.*

La démarche d'individualisation comprend 4 étapes :

- **Demande préliminaire d'individualisation** adressée par le propriétaire (incluant le présent formulaire, le dossier technique qui comporte le plan détaillé des canalisations, le procès-verbal de la copropriété, etc.).
- **Instruction du dossier de demande** : Examen des pièces du dossier et jugement de la recevabilité. Si des modifications ou des compléments sont à apporter, notification est faite par écrit avec mention du déclenchement d'un délai supplémentaire de 4 mois à compter de la réponse du propriétaire. Si le dossier est recevable visite des installations avec envoi de la convention qui précise les modalités administratives, techniques et financières de l'individualisation.
- **Confirmation, information et réalisation des travaux** : Approbation conjointe de la convention d'individualisation. Le propriétaire informe ses locataires ou les copropriétaires sur la nature et les conséquences techniques et financières d'une individualisation des contrats. Le propriétaire confirme sa demande et réalise les études et les travaux nécessaires à l'individualisation par une entreprise privée, désignée au choix du demandeur (attestation de conformité des installations).
- **Individualisation des contrats** : Le Service des Eaux procède à l'individualisation des contrats, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la confirmation de la demande du propriétaire. Pose des compteurs et basculement des contrats avec prise d'effet des contrats individualisés.

### ➤ Renseignements administratifs

*Une demande doit être effectuée par immeuble ou par ensemble immobilier d'habitations*

Nature du site :  Immeuble collectif  
 Ensemble immobilier

Numéros des parcelles / lots : .....

Type :  Immeubles existants  
 Immeubles neufs à construire ➡ Renseigner également le **formulaire de  
branchement d'eau.**

### COORDONNES DU DEMANDEUR :

Nom-Prénom / Raison sociale : .....

Vous êtes :  Propriétaire  
 Syndic de copropriété – *l'accord de la copropriété est requis*  
 Lotisseur / Aménageur

Adresse : .....

Code Postale : ..... Ville : .....

Tél fixe : ..... Tél mobile : .....

Adresse mail : .....

### LE BRANCHEMENT D'EAU PRINCIPAL :

Adresse précise : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Référence client : .....

Titulaire actuel du contrat : .....

### ➤ Description des installations intérieures (*cas des immeubles collectifs*)

Nom éventuel du bâtiment : .....

Nombre d'étages sur RDC : .....

Modalités d'accès :  Gardien  Interphone  Digicode  Autre, précisez : .....

Existe-t-il des points de puisage dans les communs ?  Oui  Non

Indiquez le nombre de colonnes montantes d'eau froide pour ce bâtiment : .....

Existe-t-il une gaine palière où passe la colonne d'eau pour distribuer les appartements ?  Oui  Non

Si oui, précisez les dimensions de celle-ci :

- Profondeur : .....
- Largeur : .....

Existe-t-il des compteurs divisionnaires ?  Oui  Non

Quels sont les accessoires en aval et en amont du compteur divisionnaire ?

- Robinet avant compteur
- Robinet après compteur
- Clapet anti-pollution
- Robinet de purge

## ➤ Pièces à joindre au dossier

- **Le présent formulaire** dûment renseigné, daté et signé.
- **Les prescriptions techniques** qui encadrent l'individualisation des contrats de fourniture d'eau. Merci d'en prendre connaissance avant de nous envoyer votre demande.
- **La description des installations d'eau existantes avec un plan général et des plans de détail** indiquant notamment l'emplacement du compteur général, des colonnes montantes et des compteurs individuels éventuellement déjà en place.
- **Le procès-verbal** de la copropriété (*le cas échéant*) confirmant la demande d'individualisation.
- **Accord écrit de tous les locataires** de souscrire à un abonnement individuel.

**Merci de retourner l'ensemble de ce dossier à l'adresse suivante :**

**Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris**

3 Impasse de Charlemagne – BP 90103

66704 ARGELES SUR MER CEDEX

Ou par mail : [serviceclient@cc-acvi.com](mailto:serviceclient@cc-acvi.com)

N° de téléphone service de l'eau : 04 68 95 21 95

Date : .....Signature :